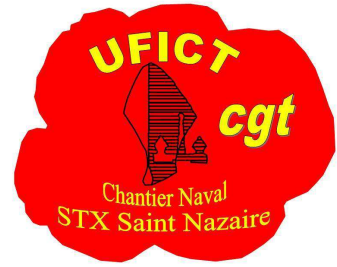




COMPTE-RENDU CE Exceptionnel du 14 Septembre 2017



Lors du CE extraordinaire de ce matin, la Direction a détaillé les jours de congés qui n'auraient pas d'influence sur le calcul de la prime, à savoir **les congés légaux, les congés d'ancienneté, les jours ARTP, la récupération d'heures supp, les jours liés au -4/+6, et les jours légaux pour événements familiaux.** D'autre part, la Direction a annoncé que les hiérarchiques **auraient pour consigne d'attribuer les jours de congés de façon exceptionnelle, et que la période de Noël pourrait être ouverte pour certains.**

A l'issue, la CGT a fait la déclaration suivante :

« Vous nous demandez aujourd'hui de rendre un avis sur l'attribution d'une prime exceptionnelle destinée à la filière Coque Métallique

Tout d'abord, la Direction évoque le manque d'effectif comme point de départ à l'élaboration de cette prime. Nous sommes d'accord, il y a un problème criant d'effectif dans l'entreprise. C'est pour cela que depuis longtemps la CGT revendique un plan d'embauche de 600 ouvriers et 200 techniciens.

Dans le contexte local, pour attirer des candidats, et conserver les embauchés, le meilleur moyen est d'ailleurs de revaloriser les salaires significativement.

Ensuite, pour la CGT, il est inadmissible que l'attribution d'une prime puisse être conditionnée au présentéisme des salariés.

Que ce soit un accident de travail, une maladie, un jour de grève ou des heures de débrayage, aucune de ces absences n'est prise par plaisir par les salariés.

On ne choisit pas d'être malade ou de se blesser, de même que ce n'est pas par plaisir qu'on arrête le travail pour défendre ses intérêts et ses conditions de travail.

Nous ne pouvons cautionner des critères qui inciteront les salariés à ne pas déclarer leur blessure, à venir au travail au lieu de se soigner, à baisser la tête et se taire au lieu de faire valoir leurs droits.

Toutes ces absences ont déjà des conséquences que ce soit sur la santé, ou le bulletin de paie, et il serait inacceptable d'en rajouter.

Nous ne nous attarderons pas sur les critères qui sont indépendants de notre volonté, comme le planning de transfert et la dégradation des PRP, car nous ne doutons pas une seconde que chaque salarié fait son possible pour faire son travail dans les délais impartis, lorsque ces délais restent raisonnables.

Enfin, tous les salariés, quelques soient leur statut, leur contrat, et leur secteur, contribuent ensemble à la construction des navires bâtis ici.

Il n'y a donc aucune raison de diviser les salariés, et c'est bien tous les salariés qui devraient pouvoir toucher une prime.

C'est pourquoi la CGT donne un avis défavorable à ce projet de prime exceptionnelle.

De plus, nous demandons qu'au lieu de verser 700 euros à certains, cette somme, que vous avez provisionnée, soit répartie entre tous les salariés, intérimaires compris, quel que soit leur secteur, en prime de livraison de navire, sans condition de présentéisme. »

**Pour finir, le CE a rendu son avis :
9 voix défavorable,
1 voix favorable**